



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-15133>

Département(s) de publication : **60, 59, 62, 80**

Annonce n° **25-15133**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-115173

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 10/10/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Direction Interdépartementale des Routes Nord

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13000157100418

Ville : Lille cedex

Code postal : 59019

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60, 59, 62, 80

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : RN31 - BRESLES (Oise) - Travaux de réhabilitation du bassin d'assainissement et travaux d'assainissement

Type de marché : Travaux

Critères d'attribution : -60 % le prix des prestations (Npi) apprécié au vu du montant TTC de l'offre renseigné au sein du détail estimatif - 20 % la valeur technique des prestations (Nvti), appréciée au regard du contenu des documents explicatifs demandés à l'article 3-1.2 du RC

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire du marché 2025.170001131 en date du 07/02/2025 EIFFAGE ROUTE NORD EST Agence Oise RN 17- La Gare -BP 11 60190 ESTREES SAINT DENIS eiffage-route-oise@eiffage.com Procédures de recours: - avant la conclusion du marché identifié en objet, le président du tribunal administratif de Lille pourra être saisi d'un éventuel référé précontractuel (article L551-1 du Code de justice administrative). - le tribunal administratif de Lille pourra être saisi d'un référé contractuel dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché cité en objet (article R551-7 du code de justice administrative). - Recours par excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (article R421-1 à R421-3 du Code de la Justice Administrative) - un

recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat pourra être engagé dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/02/2025